

**Servitudes d'Utilité Publique**

(hors catégories 11, 13 et 15, relatives aux canalisations de transport/distribution de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques représentées sur plan en encart)

Plan édité le: 15-06-2021

Echelle: 1:7500

- Légende**
- Servitudes opposables sur le territoire communal
- ▲ Monument historique inscrit ou classé
  - AA: Conservation des eaux - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.
  - AC1: Servitudes de protection des monuments historiques
  - AC4: SPR, AI/AP ou ancienne ZPPRUP
  - T1: Servitudes relatives aux chemins de fer.
  - M: Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
  - PT3: Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.
- Limites administratives  
section cadastrale

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
AA	DDT de la Drôme - SEFEN	La Méduse - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5321	02-12-1960
AA	DDT de la Drôme - SEFEN	Rivière du Caillet - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5321	02-12-1960
AA	DDT de la Drôme - SEFEN	La Jacon - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5321	02-12-1960
AC2	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	Château de Lab - Facades et toitures du château proprement dit (à l'exclusion des communs et du mur)	Arrêté municipal	écrou	05-12-1995
AC3	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	Maison Fabi - Base septentrionale de la maison situé place de la Fontaine	Arrêté municipal	écrou	06-10-1983
AC4	Unité Départementale de l'Archéologie et du Patrimoine (UDAP)	SPR - en ZPPRUP des abords du village, du centre ancien d'ESPELUCHE et du château de Lab.	Arrêté du Maire	75	16-06-2009
I	DRSAJ Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - AVENUE DE MONTILLMAR-150	Arrêté préfectoral	26-2019-02-28-003	19-02-2019
II	DRSAJ Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - E1	Arrêté préfectoral	26-2019-02-28-003	19-02-2019
II	DRSAJ Auvergne Rhône-Alpes	SUP représentée en encart - AVENUE DE MONTILLMAR-100	Arrêté préfectoral	26-2019-02-28-003	19-02-2019
D	GRT Gaz Région Rhône-Méditerranée	SUP représentée en encart - Canalisation de transport de gaz Proten-en-Vallée - Châteaufort-du-Rhône	Arrêté préfectoral	99-2309	29-06-2007
D	GRT Gaz Région Rhône-Méditerranée	SUP représentée en encart - Avenue de Montillmar	Autre	écrou	22-03-1972
Q	Service de l'énergie Méditerranée-Rhône (SERM)	SUP représentée en encart - Pipeline Méditerranée-Rhône Canalisation E1	Non renseigné	écrou	20-02-1969
H	RTT - Centre Développement Ingénierie	IGV CHATEAUNEUF-DU-RHÔNE-CREST - Juran	Mise en service	écrou	-
PT3	FRANCE TELECOM	cabls de télécommunication LRO-D	Arrêté préfectoral	écrou	16-12-1964
PT3	FRANCE TELECOM	cabls de télécommunication Niveaux/Val	Arrêté préfectoral	écrou	-
PT3	FRANCE TELECOM	cabls FDM R2 - Valence - Le Puy (Méditerranée-Penninsule)	Arrêté préfectoral	écrou	-
T1	SNCF	Ligne T.O.V. Valence - Marseille	DUP	écrou	21-05-1974

